

ODDO BHF AVENIR EURO

OPCVM relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel au 30 juin 2026

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : Oddo BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : Deloitte et Associés

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 7 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - **www.am.oddo-bhf.com**

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	6
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	8
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	48
ANNEXE SFDR	50

INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1 Classification

Le fonds est classé « Actions des pays de la zone euro ».

1.2 Objectif de gestion

L'objectif de gestion est la croissance du capital à long ter85me en surperformant l'indice de référence MSCI EMU SMID CAP Net Return sur un horizon de placement minimum de cinq ans, tout en prenant en compte des critères ESG.

1.3 Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
Le Fonds peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :**
  L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8[(1)] du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en, œuvre est décrite ci-dessous.
  La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.
  Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

  Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.
  Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 97,31%

1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**
  La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Frais d'intermédiation**
  Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

- **Droits de vote**
  Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

- **Informations sur la politique de rémunération**
  Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Le fonds n'a pas utilisé d'instruments dérivés ou de techniques de gestion efficaces au cours de l'exercice considéré.

1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice

04/12/2025 :

- Modification de la répartition des frais : la suppression définitive des commissions de mouvements à compter du 1er janvier 2026, laquelle entraine un équilibrage des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et autres services associés.
- Modification de la méthodologie ESG : révision et remplacement du modèle de notation interne par l'outil MSCI ESG Research.

1.8 Reporting SFTR

La gestion du fonds sur l'exercice considéré ne donne pas lieu à un reporting SFTR.

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1. Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions

L'année boursière juin 2025-juin 2026 aura été marquée par des phénomènes contrastés :

- Une consommation atone en Europe (+1.6%) et en Chine (+1%), entrainant une sous performance significative de toutes nos valeurs exposées directement ou indirectement à la consommation sur ces zones (Carl Zeiss, GEA, Krones, Publicis). Seule exception notable sur le secteur dans notre portefeuille : De Longhi (+32% sur la période) dont les ventes de machines à café, tant professionnelles que personnelles, ont progressé à deux chiffres dans ce contexte difficile.

- Deux thèmes porteurs : la défense et l'intelligence artificielle : ils auront largement dominé la première page des journaux et trusté les performances du marché et de nos portefeuilles. En défense, notons la forte progression de Exosens (+41%), ou d'Exail (+21%). Sur l'intelligence artificielle, nous avons pu bénéficier de leur élan par les équipementiers liés aux semi-conducteurs, comme Technoprobe (+370%), Aixtron (237%), ou Besi (+127%). A noter néanmoins qu'en sens inverse, toute société pouvant à moyen terme souffrir de la progression de l'intelligence artificielle a été lourdement sanctionnée, notamment le secteur du logiciel et du services informatiques. Notons pour nous la baisse de plus de 30% de Sopra ou Dassault Systemes.

- Une sous performance lourde des medtechs : elles auront lourdement sous performés les indices, avec une baisse de plus de 20% de Ottobock et Biomerieux. C'est la principale raison de notre sous performance cette année. Elle s'explique par une série de problèmes convergents :

- L'inflation leur est défavorable car il leur est souvent difficile de la répercuter en temps réel sur des prix négociés ou réglementés ;
- Leur situation spécifique sur la question cruciale des tarifs américains n'est pas considérée comme stabilisée et constitue un risque nouveau.
- La Chine, longtemps un axe de croissance est devenu un problème (baisse drastique des prix) et un risque (apparition de nouveaux concurrents de plus en plus crédibles).
- L'épidémie de la grippe a été particulièrement peu virulente cette année contre une base de comparaison forte, entrainant une baisse des tests et des hospitalisations.

2.2. Performances

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Avenir Euro CI-EUR	12,49%	18,69%
ODDO BHF Avenir Euro CN-EUR	12,50%	
ODDO BHF Avenir Euro CP-EUR	12,72%	
ODDO BHF Avenir Euro CR-EUR	11,37%	
ODDO BHF Avenir Euro DI-EUR	12,49%	
ODDO BHF Avenir Euro GC-EUR	12,49%	

La performance passée ne préjuge pas des performances futures et n'est pas constante dans le temps.

2.3. Mouvements

Au titre des principales introduction de l'exercice, notons :

A l'achat :

- Nordex, l'allemand, numéro 2 mondial de la construction d'éolienne, pour jouer le thème de la production propre d'électricité dans un monde rendu vorace par la forte progression de l'IA,
- Ottobock, le numéro 1 mondial de la prothèse de jambe et de l'exosquelette, un marché en forte progression notamment suite à la forte progression du diabète, des niveaux de remboursements, et des guerres, et
- de petites biotechs innovantes (Abivax, New Amsterdam, Nanobiotix, Inventiva) : la science médicale progresse rapidement, autorisant un renouvellement accéléré des médicaments, permettant à des sociétés nouvelles ou innovantes de créer de nouvelles franchises, dont certaines seront peut être rachetées par des sociétés pharmaceutiques plus grandes avec une prime.

A la vente :

- Réduction de l'exposition à l'aéronautique (Safran, MTU) suite à la guerre d'Iran qui présente un risque pour un secteur très dépendant du prix du pétrole.
- Vente du position en Sodexo et réduction du position en Seb à la suite de résultats décevants et
- Prise des profits sur Rexel, Ipsen, Metso, Exail, Abivax après de beaux parcours cette année.

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Titre	Acquisition	Cession	Devise
Deutschland 0% 24/17.09.25	19 937 480,00	7 990 829,58	EUROS
Metso Outotec Oyj	3 322 927,61	17 933 467,52	EUROS
Multi Units Lux Amundi Euro Stoxx Bks UCITS ETF Cap	11 752 882,68	-	EUROS
SAFRAN SA	165 453,15	11 752 296,93	EUROS
Deutschland 0% 24/19.11.25	10 970 289,00	4 992 610,94	EUROS
MTU Aero Engines AG	4 409 413,73	10 607 356,21	EUROS
Deutschland 0% 25/15.04.26	9 986 862,28	-	EUROS
Deutschland 0% 25/18.03.26	8 969 876,91	4 987 126,56	EUROS
Sodexo	-	8 604 852,33	EUROS
Waertsilae Oyj Abp	-	8 153 891,06	EUROS

2.4. Perspectives

A l'orée d'une nouvelle année boursière, les risques demeurent toujours aussi persistants : évolution de l'inflation, du prix du pétrole, de la politique tarifaire américaine, des taux d'intérêt, des conflits un peu partout sur la planète… Ces risques sont devenus depuis 6 ans un nouveau normal, un monde où plus rien n'est stable. Dans ces conditions, nous pensons que notre politique d'investissement privilégiant des entreprises leaders sur leur secteur dans le monde entier, rentables, financées, générant marge et cash-flow quel que soit le cycle, nous paraît présenter le meilleur couple rentabilité / risque dans ce monde mouvant.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

ODDO BHF AVENIR EURO

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Oddo BHF Asset Management SAS

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF AVENIR EURO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ODDO BHF AVENIR EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes Inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

ODDO BHF AVENIR EURO

Comptes annuels au 30/06/2026

Bilan actif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**204 961 716,71**	**257 356 561,77**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	204 961 716,71	257 356 561,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**15 989 600,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	15 989 600,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**18 223 650,30**	**0,00**
OPCVM	18 223 650,30	0,00
FIA et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**223 185 367,01**	**273 346 161,77**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**100 447,64**	**154 519,21**
Comptes financiers	**6 507 373,09**	**8 368 427,29**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**6 607 820,73**	**8 522 946,50**
Total Actif I + II	**229 793 187,74**	**281 869 108,27**

([1]) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	195 303 462,93	276 151 411,47
Report à nouveau sur revenu net	2,04	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	9 789 674,13	7 416 468,90
Résultat net de l'exercice	24 260 655,01	-2 655 658,17
Capitaux propres I	**229 353 794,11**	**280 912 222,20**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**439 393,63**	**956 886,07**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**439 393,63**	**956 886,07**
Total Passifs : I + III + IV	**229 793 187,74**	**281 869 108,27**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	4 197 267,04	6 673 886,60
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	115 749,03	427 125,01
Produits sur des parts d'OPC*	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	71 316,31
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	110 970,72	248 776,96
Sous-total Produits sur opérations financières	**4 423 986,79**	**7 421 104,88**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**0,00**
Total Revenus financiers nets (A)	**4 423 986,79**	**7 421 104,88**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 088 978,10	-4 836 650,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-4 088 978,10**	**-4 836 650,58**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**335 008,69**	**2 584 454,30**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**17 136,07**	**-210 089,42**
Revenus nets I = C + D	**352 144,76**	**2 374 364,88**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	18 170 407,00	25 157 010,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-798 803,01	-1 295 141,84
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**17 371 603,99**	**23 861 868,32**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-229 201,12**	**-5 105 353,40**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**17 142 402,87**	**18 756 514,92**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	8 420 129,54	-37 096 691,93
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	908,25	111,81

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**8 421 037,79**	**-37 096 580,12**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1 654 930,41**	**13 310 042,15**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**6 766 107,38**	**-23 786 537,97**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**24 260 655,01**	**-2 655 658,17**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Annexes des comptes annuels

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est de surperformer sur une période de cinq ans l'indice de référence, le MSCI EMU SMID CAP (Net Return), tout en prenant en compte des critères ESG.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en EUR	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Actif net total	**229 353 794,11**	**280 912 222,20**	**394 524 872,08**	**432 175 204,89**	**422 330 561,17**
PART CI-EUR					
Actif net	28 696 972,79	71 357 659,32	100 324 807,52	90 946 263,69	86 588 745,25
Nombre de parts	63,257	176,945	247,668	237,955	262,256
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	453 656,87	403 275,92	405 077,79	382 199,42	330 168,78
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	36 821,92	32 060,44	22 905,31	23 611,20	16 378,77
PART CN-EUR					
Actif net	3 821 937,33	4 335 292,03	13 408 020,70	28 857 924,39	38 472 519,11
Nombre de parts	28 097,974	35 854,199	110 401,862	251 820,848	388 812,458
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	136,02	120,91	121,44	114,59	98,94
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	11,04	9,61	6,86	7,05	4,96

ODDO BHF AVENIR EURO

Exprimé en EUR	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART CP-EUR					
Actif net	338 208,83	979 293,53	1 771 996,89	4 939 224,89	6 333 412,82
Nombre de parts	137,876	450,000	812,268	2 404,998	3 576,763
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	2 452,99	2 176,20	2 181,54	2 053,73	1 770,71
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	203,59	177,04	126,53	131,81	91,58
PART CR-EUR					
Actif net	116 371 191,81	135 354 222,78	172 252 750,34	171 249 048,62	171 531 588,91
Nombre de parts	312 084,505	404 280,209	507 085,826	529 084,816	608 572,616
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	372,88	334,80	339,69	323,67	281,85
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	26,82	23,49	16,54	16,59	11,43
PART DI-EUR					
Actif net	63 293 890,96	58 607 985,67	94 893 659,63	122 826 983,19	109 225 271,73
Nombre de parts	537,407	537,407	831,179	1 092,292	1 077,292
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	117 776,45	109 056,98	114 167,53	112 448,85	101 388,73
Distribution unitaire sur revenu net	739,16	1 441,10	662,84	1 088,31	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	3 971,90	2 921,18	3 392,71	3 478,39	4 497,95
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	-541,86

ODDO BHF AVENIR EURO

Exprimé en EUR	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
PART GC-EUR					
Actif net	16 831 592,39	10 277 768,87	11 873 637,00	13 355 760,11	10 179 023,35
Nombre de parts	75 336,60	51 749,252	59 518,864	70 959,019	62 610,252
Valeur liquidative unitaire en devise de la part	223,41	198,60	199,49	188,21	162,57
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	18,13	15,78	11,27	11,63	8,08

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de comptabilité est l'Euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants.

- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg,

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :
- d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement
- d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.
Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents, Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.
Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur, Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.
Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché, La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné, Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion, Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus	Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.
Comptabilisation des frais de transaction	Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus

Mécanisme de Swing Pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.
Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au Fonds avec seuil de déclenchement.
Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les porteurs présents dans le Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.
Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.
Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.
Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

Affectation des Sommes distribuables (revenus et plus-values)

Somme distribuables	**CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EU-EUR, et CN-EUR** **Parts de capitalisation**	**DI-EUR** **Part de distribution**
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société de gestion.
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion et/ou capitalisation.

Parts CR-EUR, CI-EUR, CP-EUR, GC-EUR, et CN-EUR : capitalisation
Parts DI-EUR : distribution (totale ou partielle annuellement sur décision de la Société de Gestion)

INFORMATION SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés à au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CI-EUR, DI-EUR, CP-EUR, GC-EUR et CN-EUR	
Frais de gestion financière*	Actif net	Part CR-EUR	2 % TTC maximum
		Part CI-EUR, DI-EUR GC-EUR et CN-EUR	1 %TTC maximum
		Part CP-EUR	0,8% TTC
Frais de fonctionnement et autres services**	Actif net	0,29% TTC maximum	
Commission de surperformance***	Actif net	**Parts CR-EUR, GC-EUR et CN-EUR** 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID CAP (Net Return), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive(*) Parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR : 20% de la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EMU SMID CAP (Net return)), une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées(*)	
Acteurs percevant des commissions de mouvement : -Société de gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction		

Les frais de gestion financière comprennent les frais de distribution incluant les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fond ne sont pas considérées comme des traitements préférentiels.

** Conformément à la position AMF 2011-05, les frais de fonctionnement et autres services peuvent recouvrir les frais de commissaire aux comptes, frais liés au dépositaire / centralisateur, frais techniques de distribution, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit, frais fiscaux, frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres, frais juridiques propres au Fonds, frais de garantie, frais de traduction spécifiques au Fonds, et coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds.

Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

***Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

•La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

•La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

•Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.

•A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.

•L’indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l’indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.

•La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.•En cas de rachats, s’il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.

• L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d’une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

•Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.

•Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

•Pour les parts CR-EUR, GC-EUR, et CN-EUR aucune commission de surperformance n’est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).

•Pour les parts CI-EUR, DI-EUR et CP-EUR, les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Changements intervenus pendant l’exercice :

Néant.

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**280 912 222,20**	**394 524 872,08**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	21 739 961,05	98 600 900,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-97 081 719,80	-197 767 548,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	335 008,69	2 584 454,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	17 371 603,99	23 861 868,32
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	8 421 037,79	-37 096 580,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-774 457,23	-904 580,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-1 569 862,58	-2 891 164,72
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**229 353 794,11**	**280 912 222,20**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CI-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	6,679	2 769 652,24
Parts rachetées durant l'exercice	-120,367	-50 339 687,10
Solde net des souscriptions/rachats	-113,688	-47 570 034,86
PART CN-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	3 237,556	417 863,27
Parts rachetées durant l'exercice	-10 993,781	-1 394 544,29
Solde net des souscriptions/rachats	-7 756,225	-976 681,02
PART CP-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-312,124	-749 721,08
Solde net des souscriptions/rachats	-312,124	-749 721,08
PART CR-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	22 448,129	7 976 881,50
Parts rachetées durant l'exercice	-114 643,833	-39 551 439,80
Solde net des souscriptions/rachats	-92 195,704	-31 574 558,30
PART DI-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,000	0,00
PART GC-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	48 331,536	10 575 564,04
Parts rachetées durant l'exercice	-24 744,188	-5 046 327,44
Solde net des souscriptions/rachats	23 587,348	5 529 236,60

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CI-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CN-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CP-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CR-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART DI-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART GC-EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010247783	PART CI-EUR	Capitalisable	EUR	28 696 972,79	63,257	453 656,87
FR0013274354	PART CN-EUR	Capitalisable	EUR	3 821 937,33	28 097,974	136,02
FR0011571371	PART CP-EUR	Capitalisable	EUR	338 208,83	137,876	2 452,99
FR0000990095	PART CR-EUR	Capitalisable	EUR	116 371 191,81	312 084,505	372,88
FR0013498573	PART DI-EUR	Distribuable	EUR	63 293 890,96	537,407	117 776,45
FR0011572486	PART GC-EUR	Capitalisable	EUR	16 831 592,39	75 336,600	223,41

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Finlande +/-	Espagne +/-	Italie +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	204 961,72	69 422,00	64 477,58	17 259,80	15 608,18	14 506,92
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**204 961,72**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**6 507,37**	0,00	0,00	0,00	6 507,37
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 507,37**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - ventilation par maturité

exprimés en milliers d'EUR	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 m - 1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 507,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**6 507,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'EUR	USD +/-	GBP +/-	CHF +/-		
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00		
Actions et valeurs assimilées	3 950,81	0,00	0,00		
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00		
Titres de créances	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00		
Créances	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	1,71	60,52	21,33		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00		
Dettes	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00		
Hors-Bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00		
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00		
Futures, Options, Swap	0,00	0,00	0,00		
Autres opérations	0,00	0,00	0,00		
Total	**3 952,52**	**60,52**	**21,33**		

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-Bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'EUR	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs Divers	100 447,64
Total des créances	**100 447,64**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-362 175,95
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs Divers	-77 217,68
Total des dettes	**-439 393,63**
Total des créances et dettes	**-338 945,99**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CI-EUR	30/06/2026
Frais fixes	547 999,69
Frais fixes en % actuel	1,12
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CN-EUR	30/06/2026
Frais fixes	45 402,20
Frais fixes en % actuel	1,17
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CP-EUR	30/06/2026
Frais fixes	8 975,78
Frais fixes en % actuel	0,97
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CR-EUR	30/06/2026
Frais fixes	2 643 639,55
Frais fixes en % actuel	2,17
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DI-EUR	30/06/2026
Frais fixes	702 105,15
Frais fixes en % actuel	1,17
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART GC-EUR	30/06/2026
Frais fixes	140 855,73
Frais fixes en % actuel	1,17
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres Empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Total			**0,00**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**352 144,76**	**2 374 364,88**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**352 144,76**	**2 374 364,88**
Report à nouveau	2,04	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**352 146,80**	**2 374 364,88**

PART CI-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	181 492,55	935 485,57
Total	**181 492,55**	**935 485,57**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CN-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 171,62	56 834,33
Total	**24 171,62**	**56 834,33**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CP-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 772,38	14 731,75
Total	**2 772,38**	**14 731,75**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CR-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-359 975,73	458 113,45
Total	**-359 975,73**	**458 113,45**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART DI-EUR		
Affectation :		
Distribution	397 229,76	774 457,23
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4,05	2,04
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**397 233,81**	**774 459,27**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	537,407	537,407
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	739,16	1 441,10
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART GC-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	106 452,17	134 740,51
Total	**106 452,17**	**134 740,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**17 142 402,87**	**18 756 514,92**
Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**17 142 402,87**	**18 756 514,92**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	9 789 674,13	7 416 468,90
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**26 932 077,00**	**26 172 983,82**

PART CI-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 147 751,86	4 737 450,68
Total	**2 147 751,86**	**4 737 450,68**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CN-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	286 043,64	287 809,33
Total	**286 043,64**	**287 809,33**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CP-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	25 299,13	64 936,53
Total	**25 299,13**	**64 936,53**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CR-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 731 814,50	9 040 909,06
Total	**8 731 814,50**	**9 040 909,06**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART DI-EUR		
Affectation :		
Distribution	2 134 526,86	1 569 862,58
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	12 346 923,69	9 789 674,13
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**14 481 450,55**	**11 359 536,71**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	537,407	537,407
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3 971,90	2 921,18

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART GC-EUR		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 259 717,32	682 341,51
Total	**1 259 717,32**	**682 341,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**204 961 716,71**	**89,36**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**204 961 716,71**	**89,36**
Appareils électroménagers			10 126 480,98	4,42
De'Longhi SpA	EUR	272 657	10 126 480,98	4,42
Biotechnologie			6 613 824,07	2,88
Abivax SA	EUR	4 486	518 133,00	0,23
Abivax SA ADR	USD	9 640	1 123 809,29	0,49
Icon Plc	USD	1 837	279 157,79	0,12
Inventiva SA Reg	EUR	234 447	754 919,34	0,33
Nanobiotix SA	EUR	43 301	1 389 962,10	0,61
NewAmsterdam Pharma Co NV	USD	85 938	2 547 842,55	1,10
Composants et équipements électriques			11 202 081,24	4,88
Harvia Oyj	EUR	26 166	1 088 505,60	0,47
Rexel SA	EUR	264 684	10 113 575,64	4,41
Conseils et services informatiques			4 488 292,26	1,96
Dassault Systemes SA	EUR	21 644	385 587,86	0,17
Sopra Steria Group SA	EUR	29 389	4 102 704,40	1,79
Electronique de bureau			2 600 322,54	1,13
Aixtron SE Reg	EUR	49 417	2 600 322,54	1,13
Energies alternatives			2 665 069,20	1,16
Siemens Energy AG	EUR	16 074	2 665 069,20	1,16
Engins de BTP, machines agricoles et camions			10 798 330,03	4,71
Alstom	EUR	49 487	752 944,71	0,33
Kion Group AG	EUR	53 056	2 056 981,12	0,90
Metso Outotec Oyj	EUR	464 359	7 058 256,80	3,07
Palfinger AG	EUR	29 204	930 147,40	0,41
Equipement électrique lourd			6 611 497,20	2,88
Nordex SE	EUR	143 106	6 611 497,20	2,88
Equipements et instruments électroniques			9 719 141,70	4,24
Exosens SA	EUR	104 319	5 956 614,90	2,60
Vusion SA	EUR	29 814	3 762 526,80	1,64
Equipements médicaux			1 665 240,72	0,73
Carl Zeiss Meditec AG	EUR	62 556	1 665 240,72	0,73
Equipements pour la fabrication de semi-conducteur			7 636 634,90	3,33
ASM Intl NV Reg	EUR	2 548	2 549 274,00	1,11
BE Semiconductor Industries NV Reg	EUR	3 042	873 358,20	0,38
PVA TePla AG	EUR	34 700	1 566 358,00	0,68
SUSS MicroTec SE	EUR	28 454	2 647 644,70	1,16
Fournitures médicales			12 377 882,50	5,40
BioMerieux SA	EUR	112 799	7 749 291,30	3,38
Otto Bock HealthCare GmbH	EUR	91 114	4 628 591,20	2,02
Industrie aérospatiale et défense			18 307 694,10	7,98
Exail Technologies	EUR	12 660	1 520 466,00	0,66
MTU Aero Engines AG	EUR	27 429	9 981 413,10	4,35
SAFRAN SA	EUR	19 727	6 805 815,00	2,97
Machines industrielles			42 275 648,83	18,42
Andritz AG	EUR	153 031	11 569 143,60	5,03
GEA Group AG	EUR	144 289	8 664 554,45	3,78
Krones AG	EUR	82 729	9 282 193,80	4,05
Theon Intl Plc	EUR	122 209	3 646 716,56	1,59

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Waertsilae Oyj Abp	EUR	273 009	9 113 040,42	3,97
Pièces détachées et équipement automobiles			8 435 648,00	3,68
JOST Werke SE	EUR	162 224	8 435 648,00	3,68
Produits de loisirs et jouets			8 797 872,60	3,84
Fluidra SA	EUR	444 337	8 797 872,60	3,84
Produits pharmaceutiques			27 947 490,18	12,19
Almirall SA	EUR	604 823	6 810 306,98	2,97
Ipsen	EUR	67 214	11 345 723,20	4,95
Virbac SA	EUR	29 448	9 791 460,00	4,27
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 291 592,25	0,56
Kingspan Group	EUR	16 155	1 291 592,25	0,56
Publicité			76 603,56	0,03
Publicis Groupe SA	EUR	886	76 603,56	0,03
Semi-conducteurs			8 052 507,86	3,51
Jenoptik AG Reg	EUR	78 229	3 672 069,26	1,60
Technoprobe SpA	EUR	125 514	4 380 438,60	1,91
Services commerciaux divers			3 271 861,99	1,43
Edenred SA	EUR	29 382	661 095,00	0,29
Pluxee NV	EUR	227 617	2 610 766,99	1,14
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**18 223 650,30**	**7,95**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**18 223 650,30**	**7,95**
Organisme de Placement Collectif			18 223 650,30	7,95
Multi Units Lux Amundi Euro Stoxx Bks UCITS ETF Cap	EUR	35 326	13 072 386,30	5,70
Multi Units Lux Amundi Stoxx Europe 600 Ins UCITS ETF Cap	EUR	55 200	5 151 264,00	2,25
Total			**223 185 367,01**	**97,31**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Instruments financiers à terme - actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Instruments financiers à terme - de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Instruments financiers à terme - autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	223 185 367,01
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 607 820,73
Autres passifs (-)	-439 393,63
Total = actif net	**229 353 794,11**

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2025	17 102 185	8 856 099	214

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2025 payées en 2026 et années suivantes
(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2025 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variable*)	2 557 024	6	12 798 936	50

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2024 payées en 2025 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2025 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

Annexe SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable,** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit :
ODDO BHF Avenir Euro

Identifiant d'entité juridique :
969500AL9FWP6H6AN295

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ Oui

●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67,97 % d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective du socle commun d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour deux PAI (10 et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	30/06/2026	
	Fonds	**Couverture**
Notation MSCI ESG*	AA	94.5
Score ESG	7.3	94.5
Notation moyenne E	5.6	94.5
Notation moyenne S	4.8	94.5
Notation moyenne G	6.7	94.5
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	14.2	100.0
Investissements durables (%)	68.0	92.0
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	9.8	33.1
Exposition fossile (%)**	0.2	89.4
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	34.0	90.1

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

Les indicateurs de durabilité n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

⋯ et par rapport aux périodes précédentes ?

	30/06/2025	
	Fonds	**Couverture**
Notation MSCI ESG*	AA	99.5
Score ESG	7.2	99.5
Notation moyenne E	5.3	99.5
Notation moyenne S	5.3	99.5
Notation moyenne G	6.5	99.5
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	17.1	100.0
Investissements durables (%)	79.2	96.8
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	5.0	22.3
Exposition fossile (%)**	0.0	99.4
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	25.8	99.4

	30/06/2024	
	Fonds	**Couverture**
Notation MSCI ESG*	AA	100.0
Score ESG	7.3	100.0
Notation moyenne E	5.6	100.0
Notation moyenne S	5.4	100.0
Notation moyenne G	6.6	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	19.4	100.0
Investissements durables (%)	31.6	100.0
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	26.2	26.1

	30/06/2023	
	Fonds	**Couverture**
Notation MSCI ESG*	AA	97.0
Score ESG	7.7	97.0
Notation moyenne E	5.7	97.0
Notation moyenne S	5.5	97.0
Notation moyenne G	6.9	97.0
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	23.8	100.0
Investissements durables (%)	31.2	98.1
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	27.7	28

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

Les indicateurs de durabilité n'ont pas fait l'objet d'une garantie fournie par un réviseur d'entreprises ou d'un examen par un tiers.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?*

Le Compartiment ne cherche pas à sélectionner ses investissements sur la seule base d'un ou de plusieurs de ces objectifs. Les contributions à ces objectifs sont prises en compte par les indicateurs de durabilité utilisés par la stratégie ESG.
A ce titre, le Compartiment cherche à exploiter les deux aspects de la contribution d'une entreprise : sa contribution positive sur le plan social et/ou environnemental provenant 1/ des revenus générés par les produits et/ou services de l'entreprise ou de 2/ sa contribution à l'objectif environnemental et/ou social découlant plus largement de ses opérations lorsque celles-ci sont alignées sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux.
Pour être éligible en tant qu'Investissement durable, une entreprise doit satisfaire à au moins un des critères détaillés ci-dessous :
a) Critères « fondés sur les activités de l'entreprise » :
- Hausse de la température implicite (Implied Temperature Rise « ITR ») :
Les activités des entreprises pour lesquelles les initiatives en matière d'objectifs climatiques visent à maintenir l'augmentation de la température à un niveau inférieur ou égal à 2 °C, conformément à la trajectoire de l'accord de Paris de 2 °C ou moins, sont considérées comme contribuant à un objectif environnemental et, à ce titre, peuvent être qualifiées d'Investissement durable. Pour évaluer l'alignement des températures, nous utilisons les données de MSCI en matière d'ITR.
- Objectifs d'émission approuvés par la SBTi (Science-Based Targets « SBTi »):
Les émissions de gaz à effet de serre sont l'un des facteurs permettant de mesurer un objectif environnemental. Notre approche de mesure des investissements durables inclut également les entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de GES ont été approuvés par la SBTi.

b) Critères fondés sur les Sustainable Solutions Revenues (revenus de l'entreprise) :
- Activité économique contribuant à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux spécifiques : Nous évaluons la manière dont une activité économique contribue à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux spécifiques. Pour ce faire, nous utilisons le Sustainable Solutions Revenues calculé par MSCI. Le Sustainable Solutions Revenues est compris entre 0 et 100% et représente une part spécifique du revenu global des entreprises.
- Revenu aligné sur la taxinomie de l'UE : La taxinomie de l'UE est conçue pour identifier les activités économiques qui répondent à des objectifs environnementaux. Pour chaque entreprise, nous utiliserons l'alignement sur la taxinomie tel que représenté par le pourcentage des revenus générés par des activités alignées sur la taxinomie.
- Dépenses d'investissement alignées sur la taxinomie de l'UE : Pour chaque entreprise, nous utiliserons l'alignement sur la taxinomie tel que représenté par le pourcentage des dépenses d'investissement découlant des activités alignées sur la taxinomie.
- « Pourcentage vert » d'un brevet d'entreprise : Cet indicateur nous permet d'identifier les entreprises qui tirent des revenus et détiennent des brevets sur des technologies et des pratiques de réduction des émissions qui contribuent à un objectif environnemental.

c) Critères supplémentaires : Obligations durables :
Nous estimons que les obligations vertes, sociales et liées à la durabilité peuvent être considérées comme des investissements durables dès lors que leur produit sert à financer des projets qui contribuent positivement à un objectif environnemental et/ou social.

Le Fonds détenait 68,0 % d'investissements durables qui sont catégorisés comme autres placements environnementaux. En outre, le fonds détenait 9,8 % de ses actifs nets alignés à la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.
Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 20,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 4 étapes :
1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance, sur la base des données fournies par le prestataire externe, ne sont pas considérées comme durables.
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management, telle que décrite dans le socle commun d'exclusion et les exclusions spécifiques applicables au Fonds, ne sont pas éligibles à l'univers d'investissement du Fonds.
3. Les armes controversées (PAI 14, tolérance de 0 %) ou faisant l'objet de violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10, tolérance de 0 %) ne sont pas considérées comme des investissements durables.
4. L'approche de dialogue et d'engagement du Gérant permet d'identifier les risques importants et de favoriser, le cas échéant, des changements et des améliorations dans les pratiques des émetteurs.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences n négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour deux PAI (10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.
Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (notamment charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 68,0 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 20,0 %.
Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.
La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour deux PAI (violations graves des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

.

QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
De'Longhi Spa	Consommation Discrétionnaire	4,9 %	Italie
Andritz Ag	Industrie	4,9 %	Autriche
Biomerieux	Santé	4,8 %	France
Ipsen	Santé	4,7 %	France
Mtu Aero Engines Ag	Industrie	4,5 %	Allemagne
Wartsila Oyj Abp	Industrie	4,5 %	Finlande
Krones Ag	Industrie	4,4 %	Allemagne
Virbac Sa	Santé	4,3 %	France
Fluidra Sa	Industrie	4,3 %	Espagne
Safran Sa	Industrie	4,3 %	France
Metso Outotec Oyj	Industrie	4,0 %	Finlande

* 30/06/2026, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,2% pour une couverture de 89,4%.
** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (fréquence retenue : 3 mois glissants).

QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

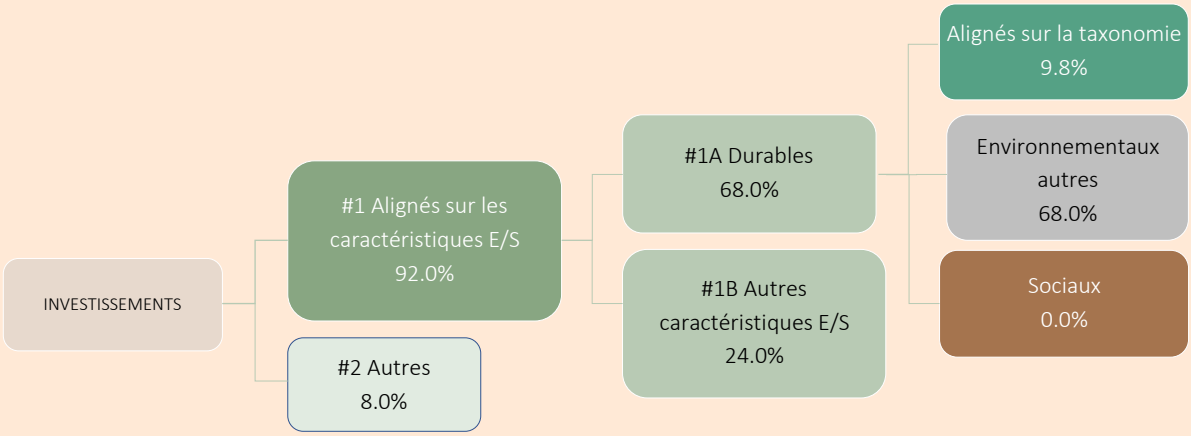

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 2,7 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 5,3 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
Alignés sur la taxonomie : données publiées.

Comparaisons historiques de l'allocation d'actifs (Article 8)	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,1%	100,0%	96,8%	92,0%
#2 Autres	1,9%	0,0%	3,2%	8,0%
#1A Durables	31,2%	31,6%	79,2%	68,0%
#1B Autres caractéristiques E/S	66,9%	68,4%	17,6%	24,0%
Alignés sur la taxinomie	N/A	N/A	5,0%	9,8%
Environnementaux autres	31,2%	31,6%	79,2%	68,0%
Sociaux	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

- *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Secteurs*	% d'actifs au 30/06/2026
Industrie	47,7 %
Santé	21,2 %
Technologies de l'Information	14,2 %
Poche monétaire	7,9 %
Consommation Discrétionnaire	4,9 %
Finance	1,4 %
Liquidités	2,7 %

*Au 30/06/2026, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,2 % pour une couverture de 89,4%.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 9,8 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 9,8 % si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour **le gaz fossil** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètements renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1.Alignement des investissements sur la taxonomie

Obligations souveraines incluses*

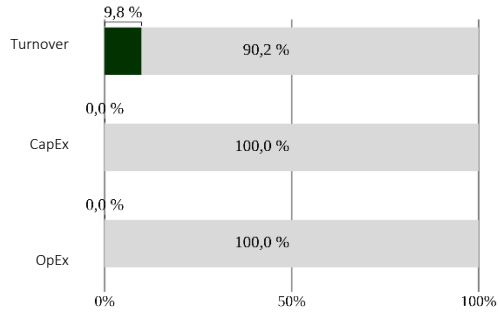

Investissement aligné sur la taxonomie (gaz fossil)

Investissement aligné sur la taxonomie (nucléaire)

Investissement aligné sur la taxonomie

Autres investissements

2. Alignement des investissements sur la taxonomie

Obligations souveraines excluses*

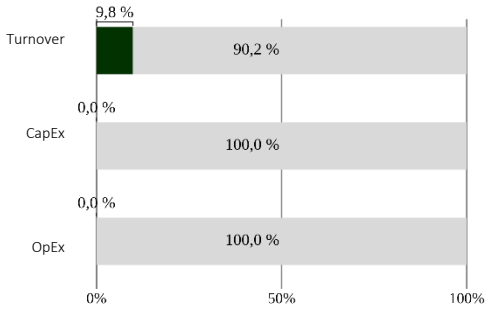

Investissement aligné sur la taxonomie (gaz fossil)

Investissement aligné sur la taxonomie (nucléaire)

Investissement aligné sur la taxonomie

Autres investissements

Ce graphique représente 100 % du total des investissement.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Le fonds n'avait pas de pourcentage minimum d'alignement à la Taxonomie.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnementqui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 68,0 %

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.
Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.
Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.

QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR atteindre LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :
1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.

QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

En quoi l'indice de reference différait-il d'un indice de marché large ?

Le fonds suit le benchmark MSCI EMU SMID Cap (NR).
Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	30/06/2026			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	94.5	AA	99.2
Score ESG	7.3	94.5	7.5	99.2
Notation moyenne E	5.6	94.5	6.7	99.2
Notation moyenne S	4.8	94.5	5.2	99.2
Notation moyenne G	6.7	94.5	6.7	99.2
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	14.2	100.0	91.7	100.0
Investissements durables (%)	68.0	92.0	81.5	99.2
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	9.8	33.1	11.3	40.9
Exposition fossile (%)	0.2	89.4	11.4	99.3
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	34.0	90.1	41.0	99.7